

## Talence lance un plan d'urgence pour renforcer la pratique du vélo

**Les déplacements doux font partie de l'ADN de la Ville. Avec la crise sanitaire et ses conséquences sur les déplacements, la Ville saisit cette opportunité pour aller plus loin encore : en lien avec Bordeaux Métropole, elle lance un plan d'urgence sur le vélo soit 10 km de nouveaux itinéraires expérimentaux dès cet été.**

La Ville de Talence s'inscrit dans le plan d'urgence mobilités douces métropolitain, une des mesures fortes de Bordeaux Métropole pour la sortie du confinement. Concrètement, Talence va créer **10 kilomètres de nouveaux aménagements cyclables sur ses principaux axes dont trois vélo-rues\***, le tout sans enlever de places de stationnement.

L'expérimentation se fait autour de plusieurs axes structurants :

- L'axe nord/sud avec la mise en sens unique des rues Lamartine et de l'avenue de Lattre de Tassigny + la création d'une piste cyclable avenue Jean Racine. Cet axe est complété par la création d'une vélo-rue\* pour relier la passerelle Sainte-Marie au centre-ville.
- L'axe est-ouest avec une circulation apaisée sur l'ensemble de la rue Frédéric Sévène et la mise en sens unique de l'avenue Roul et la création d'une vélo-rue\* dans le sens de la rue du général André jusqu'à l'avenue de l'Université.
- Deux quartiers - Lycée et Blanqui-Vallès - sont en circulation apaisée avec la mise à sens unique des rues Blanqui et Jules-Guesde.
- L'accès au campus universitaire est sécurisé avec la mise en sens unique d'une partie de la rue Noailles.

Ce plan ambitieux a pour objet de faciliter la desserte du campus universitaire, de créer et de rendre lisibles des itinéraires nord/sud et est/ouest. Il compte apaiser et diminuer la circulation automobile dans les rues au profit des déplacements doux et, de facto, faciliter la circulation des vélos et des piétons sur des voies structurantes. Enfin, conséquence logique de ces actions, cela doit contribuer à faire baisser les pollutions atmosphérique, sonore et visuelle dans la ville.

**Les premières installations sont prévues avant fin juin.** Ces aménagements provisoires pourront être pérennisés au terme de l'expérimentation d'ici la fin 2020.

Ce plan vient s'ajouter aux initiatives déjà prises par la Ville en faveur du vélo :

- le déploiement des pistes et bandes cyclables (33,15 km) et doubles-sens (36 km),
- tout un quartier - Saint-Genès - en zone 30 avec double-sens cyclables,
- la pose d'arceaux vélo : 324 à ce jour dont 54 posés entre 2019 et 2020,
- entre 2019 et 2020, l'installation de 4 stations de gonflage et de réparation en libre-accès,
- courant 2019, la création d'une indemnité kilométrique vélo pour le personnel municipal,
- début 2020, l'installation d'un abri à vélos sécurisé à l'école Gambetta (un projet du Budget participatif 2019) et l'expérimentation, depuis le 12 mai dernier, du dispositif Ecole sans voiture dans cette même école.

\*Une vélo-rue donne une priorité relative aux cyclistes sur le trafic motorisé dans une rue où la vitesse est limitée à 30 km/heure